

Impôt sur le revenu—Loi

Tout en comprenant la situation de ces contribuables, le groupe d'étude reconnaît que le ministre doit disposer du temps nécessaire pour vérifier les déclarations d'impôt. Cependant, une période de quatre ans nous paraît exagérée et nous suggérons un délai de trois ans chaque fois qu'il n'y a pas de fraude en cause.

Nous verrons bien le projet de loi que le ministre voudra présenter pour limiter le délai de vérification. J'espère que le gouvernement veut sincèrement réduire le déficit tout en veillant à l'équité du régime fiscal. Tous les Canadiens doivent être traités avec justice et équité. J'espère que nous n'aurons qu'une seule loi, non une pour les riches et une autre pour les pauvres. J'espère que nous n'avons pas une loi fiscale pour les grosses sociétés qui ont les moyens d'embaucher des fiscalistes, comptables ou avocats, dans le but de faire tourner en rond le gouvernement, et une autre pour les petites entreprises. Les premières peuvent différer le paiement de centaines de millions de dollars d'impôts. Elles peuvent alors disposer de cet argent et même épargner, car l'amende que le gouvernement leur impose est insignifiante. Elles ont avantage à garder pour elles ces sommes faramineuses car elles paient alors un intérêt bien inférieur à ce que les banques exigent. J'espère que le gouvernement va poursuivre les gros aussi avidement qu'il s'en prend aux petits. Il faut espérer que chacun sera traité de façon égale et équitable. Mais nous avons encore un bon bout de chemin à parcourir.

Compte tenu des impôts que paient les salariés, de leurs exemptions fiscales et des rares occasions qu'ils ont de déjouer l'impôt, en comparaison avec les entreprises, nous constatons qu'il n'y a pas de justice. Un salarié ne peut absolument pas cacher son revenu. Il ne jouit pas des mêmes exemptions, notamment celle de différer le paiement de ses impôts. Pourtant, les impôts différés représentent 32 milliards de dollars que le gouvernement n'a pas touchés. Cette somme suffirait à annuler notre déficit. Si les salariés ne peuvent pas différer le paiement de leurs impôts, les sociétés, elles, ont cet avantage. Sauf erreur le CP doit environ un milliard et demi de dollars en impôts différés.

M. Malone: Bravo!

M. de Jong: Voilà le député de Crowfoot (M. Malone) qui s'exclame, béat d'admiration envers le CP. Je suis certain qu'ils sont nombreux comme lui de son côté. C'est pourquoi je ne fais pas confiance au gouvernement; il ne nous donnera pas de régime fiscal où chacun serait traité également. Il faudrait exiger du CP ce qu'on demande aux salariés qui travaillent pour cette société. Je doute que les banques paient des impôts équivalents à ceux que versent l'ensemble de leurs employés. Je doute franchement beaucoup que nous ayons un régime fiscal où tous les contribuables paient leur juste part d'impôt. Le régime actuel n'est pas juste. Il n'a rien de progressif non plus. Il est même régressif. Les gens les moins capables de payer, c'est-à-dire les simples travailleurs, hommes et femmes, sont ceux qui paient le plus. Par contre, les mieux nantis s'en tirent avec peu. Les principes économiques du gouvernement et ses programmes vont encore aggraver la situation. Je ne m'attends pas que celui-ci nous donne un régime fiscal équitable. Mais tout n'est pas perdu. Nous ferons pression sur le gouvernement pour qu'il adopte une certaine équité en matière de fiscalité.

Le projet de loi présenté par le député de Châteauguay me paraît inacceptable. J'espère que le député de Crowfoot ne peut l'accepter non plus. Je suis persuadé que la plupart des

ministériels ne pourront l'accepter parce qu'il rend le système actuel encore plus injuste et donc odieux aux Canadiens.

● (1750)

[Français]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne veux pas utiliser trop du temps de cette Chambre, mais j'aimerais simplement mentionner que notre groupe parlementaire va certainement, si besoin est, voter contre le projet de loi actuellement à l'étude. La seule chose qui me peine un peu pour l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez), c'est qu'il ne reçoit pas beaucoup d'appui de la part de ses propres collègues sur un projet sur lequel il a travaillé certainement assez longtemps.

Ce qui me fait un peu de peine aussi, c'est que, dans le fond, le député de Châteauguay ne fait que traduire dans la réalité ce que ses honorables collègues ont raconté à travers le pays lorsqu'ils se promenaient en commission partisane pour aller chercher, aller recueillir le point de vue des contribuables canadiens face au fisc canadien, de telle sorte que le message qui avait été donné et qui a été très bien saisi par le député de Châteauguay et contre lequel ses propres collègues pourraient s'élever maintenant, c'est que justement il y avait de tels abus, semble-t-il, de la part du ministère du Revenu qu'il semblait tout à fait normal, pour lui, dans cette même veine de la politique conservatrice des deux dernières années de présenter ce projet de loi et de tenter d'éliminer d'un seul coup, d'un seul trait, ces injustices flagrantes dont il avait été question.

Monsieur le Président, le député de Châteauguay va apprendre, comme les contribuables canadiens vont l'apprendre petit à petit, qu'il y a une grande distinction entre la rhétorique des ténors de son parti et la réalité dans le geste qu'ils posent dans cette Chambre. Je suis réellement peiné pour lui, et j'espère qu'il réussira à aller chercher quelques consolations auprès de ses collègues et à leur faire comprendre aussi que lorsqu'on transmet un message à la population, il faut savoir en respecter le contenu lorsque vient le temps de passer des lois.

Maintenant, monsieur le Président, sur un aspect un peu plus large, à mon avis, il est évident que le gouvernement d'un état ne peut pas rayer du revers de la main comme cela, par une simple loi de trois ou quatre lignes, toutes les sommes qui sont dues par des contribuables, uniquement sous prétexte qu'il y aurait eu des omissions ou des erreurs dans les déclarations d'impôt. Ce serait trop facile pour certaines personnes, certains contribuables, d'éviter de payer leur dû, de participer au financement de la dépense publique en s'appuyant sur des raisons aussi futiles, et ce serait également une injustice envers tous les contribuables qui ont, effectivement, payé leurs impôts à temps, qui ont fait des déclarations complètes et qui ont respecté, en fait, leur engagement, leur devoir, leurs responsabilités de citoyens et ont payé correctement leurs impôts.

J'entendais le député de LaSalle (M. Lanthier) faire des propositions. Monsieur le Président, s'il y a moyen d'humaniser la Loi de l'impôt sur le revenu, que ce soit la loi canadienne, que ce soit la loi des provinces ou que ce soit le régime de taxation municipale, c'est évident que personne ne peut s'opposer à cela. Mais il reste une chose, c'est qu'il n'y a pas cinquante façons de collecter de l'argent, de se faire payer. Il n'y en a seulement qu'une, c'est de se faire payer.